

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du Vendredi 22 Juin 2012**

L'an Deux mille douze le 22 Juin à 10 heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe HEURTEVENT**, Maire.

Étaient présents, Mme MONTEIRO, M. CAPELLE, Mme DEPOUX, M. PELISSIER

Étaient absents excusés : Mme BRÜGGEMANN a donné procuration à M. CAPELLE.
M. DELPECH a donné procuration à M. HEURTEVENT
Mme VANDERVOORT a donné procuration à M. PELISSIER

Étaient absents non-excusés :

Mme DESCLAUX-CURNIE
M. PETITEAU
M. BLONDEAU
Mme CHAVILLON

Nombre de membres élus 12
Nombre de membres présents 5
Nombre de membres votants 8

Date de la convocation : 18 juin 2012
Date de l'affichage : 18 juin 2012

Monsieur le Maire ouvre la séance à 10H10 et procède à l'appel nominal des Conseillers municipaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'en l'absence du quorum le vendredi 15 juin, l'assemblée est reconvoquée pour délibérer sur le même ordre du jour.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu un courrier de M. HIDAS de la Cour Régionale des Comptes indiquant les propositions de budget à minima. M. HIDAS demande à ce que le Conseil Municipal soit informé. Cependant, Monsieur le Maire souligne que la validation du budget ne sera définitive que lorsque Monsieur le Préfet l'aura rendu exécutoire.



POINT N° 1 Validation des factures et titres en attente de paiement par la Trésorerie Principale de Neauphle le Château.

Commune

1 - Vote des titres P503 pour une recette de 213 955.07 €
8 POUR (Unanimité des présents et représentés).

2 - Vote des mandats dépenses à régulariser pour un montant de 36 313.24 €
8 POUR (Unanimité des présents et représentés).

3 - Vote du bordereau 29 pour une dépense de 60 131.75 €
8 POUR (Unanimité des présents et représentés).

4 - Vote du bordereau 28 pour une dépense de 8 165.63 €
8 POUR (Unanimité des présents et représentés).

5 - Vote du bordereau 27 pour une dépense de 843.21 €
8 POUR (Unanimité des présents et représentés).

CCAS

Vote du bordereau 6 pour une dépense de 360.00 €
8 POUR (Unanimité des présents et représentés).

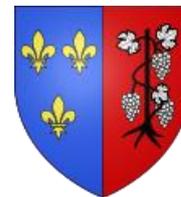
SIFAA

Vote du bordereau 8 pour une dépense de 15 106.04 €
8 POUR (Unanimité des présents et représentés).

POINT N°2 : Autorisation donnée au CDF de tirer un « Feu d'artifice » le SAMEDI 23 JUIN 2012 à 23h30 sur les pelouses derrière la Salle des Fêtes à l'occasion de la « Fête de la Musique » (manifestation organisée au plan national)

Monsieur le Maire rappelle qu'il a demandé une consultation sur ce point par email à l'ensemble des conseillers. Le résultat de cette consultation informelle a été le suivant :

POUR 5 : Mmes BRUGGEMAN, MONTEIRO, Mrs CAPELLE, DELPECH, HEURTEVENT
CONTRE 4 : Mmes CHAVILLON, VANDERVOORT, Mrs PELISSIER, PETITEAU
ABSTENTION 1 : Mme DEPOUX
NON EXPRIMES 2 : Mme DECLAUX-CURNIE, M. BLONDEAU.



Cette consultation dématérialisée par internet n'étant pas officielle, Monsieur le Maire propose de passer au vote des Membres du Conseil municipal présents et représentés.

POUR 5 : M. CAPELLE, Mme BRUGGEMAN, Mme MONTEIRO, M. DELPECH, M. HEURTEVENT

CONTRE 2 : M. PELISSIER, Mme VANDERVOORT

ABSTENTION 1 : Mme DEPOUX

Mme DEPOUX précise qu'elle s'abstient car elle pense que la réponse à cette question est du domaine des élus et représentants du SIFAA.

La proposition est acceptée à la majorité.

POINT N° 3 : Accord du Conseil Municipal pour prendre à charge de la Commune le coût de ce feu d'artifice soit la somme de 300 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a demandé une consultation informelle par email à l'ensemble des conseillers. Le résultat de cette consultation a été le suivant :

POUR 5 : Mmes BRUGGEMAN, MONTEIRO, Mrs CAPELLE, DELPECH, HEURTEVENT
CONTRE 4 : Mmes CHAVILLON, VANDERVOORT, Mrs PELISSIER, PETITEAU
ABSTENTION 1 : Mme DEPOUX
NON EXPRIMES 2 : Mme DECLAUX-CURNIE, M. BLONDEAU.

Cette consultation dématérialisée par internet n'étant pas officielle, Monsieur le Maire propose de passer au vote des Membres du Conseil municipal présents et représentés.

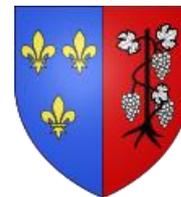
POUR 5 : Mme BRUGGEMAN, Mme MONTEIRO, M. CAPELLE, M. DELPECH, M. HEURTEVENT

CONTRE 2 : M. PELISSIER, Mme VANDERVOORT

ABSTENTION 1 : Mme DEPOUX

Mme DEPOUX reprecise qu'elle s'abstient car elle pense que la réponse à cette question est du domaine des élus et représentants du SIFAA.

La proposition est acceptée à la majorité.



POINT N°4 : Questions diverses

M. PELISSIER donne lecture d'une lettre qu'il a écrite à l'attention de Monsieur le Maire et Conseillers Municipaux, indiquant qu'il démissionne de ses fonctions de Rapporteur de la Commission Urbanisme suite au retrait de ses délégations.

A la suite de cette lecture, M. CAPELLE demande qui va prendre en charge la Commission Urbanisme. Monsieur le Maire répond qu'il va prendre le relais. Mme DEPOUX précise qu'il convient d'élire un nouveau Rapporteur de la Commission Urbanisme.

La séance est levée à 10H42.

Monsieur le Maire donne la parole à la salle.

. Intervention de Mme DUVAL :

Suite aux échanges des élus sur la tenue des réunions PLU dont elle vient d'être témoin, Mme DUVAL demande à M. PELISSIER s'il n'existe pas un problème de communication entre Claire BAILLY et la commission PLU. En effet, pourquoi n'a-t-il pas pu obtenir un texte de base pour élaborer le règlement du PLU ?

M. PELISSIER répond qu'il n'existe pas de problème de communication avec Claire BAILLY. Que plusieurs questions lui ont été posées via des mails ou via le compte-rendu de réunion et qu'il n'a pas obtenu de réponse.

* * *